République Française
COMMUNE DE CORBERE-LES-CABANES
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

Le seize avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe ALBERT.

En exercice : 15	**Sont présents :** ALBERT Philippe, VANDEKERKOVE Vianney, GONZALES Audrey, FALIU Yves, FAURE Caroline, BONAFOS Pierre, ROMAN Virginie, BOUISSON Sylvain, DURAND Didier, MARCHAND Virginie, MERESSE Julien, PY Stéphane, ALBERT Catherine
Présents : 13	**Représentés :** LIZANA BONAFOS Karine représentée par ALBERT Philippe, LOVERINI Audrey représentée par GONZALES Audrey
Votants : 15	**Excusés :**
	Absents :
	Secrétaire de séance : Virginie MARCHAND

Renouvellement des commissaires de la CCID - DE_2026_40

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs, une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et de douze noms pour les commissaires suppléants, pris parmi les contribuables locaux doit être proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en voir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Propose :**

ALBERT Philippe

LIZANA BONAFOS Karine

VANDEKERKOVE Vianney

GONZALES Audrey

FALIU Yves

BONAFOS Pierre

FAURE Caroline

ROMAN Virginie

BOUISSON Sylvain

LOVERINI Audrey

DURAND Didier

MARCHAND Virginie

BRIAL Bernard

BOUISSON Anne-Marie

DEMASSIET Yves

NACER Fanny

JEANNEAU Ludovic

CORDONNIER Priscilla

CAUSSIN Philippe

SALGAN Francine

LLAURY Sylvie

BORGNE Olivier

MARTINS RAMOS Cidalia Bras

HARDOUIN Guillaume

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Directeur des Services fiscaux.

Fait et délibéré à Corbère Les Cabanes, le jour, mois et an ci-dessus.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales - DE_2026_45

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 avril 2026 concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales suite aux dernières élections.

Le rôle de cette commission est le contrôle de la régularité des listes électorales et de l'examen des recours administratifs préalables obligatoires. Elle se réunit une fois par an et avant chaque scrutin.

Elle est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau (le Maire et les adjoints ne peuvent être membres de cette commission).

Le Conseil Municipal ouï son Maire et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PROPOSE** Messieurs BONAFOS Pierre, MERESSE Julien, PY Stéphane, Mesdames ROMAN Virginie, MARCHAND Virginie.
-

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré à Corbère Les Cabanes, les jour, mois et an que dessus.

Désignation des élus aux diverses commissions - DE_2026_41

Vu le renouvellement intégral du Conseil Municipal de la commune en date du 20 mars 2026, son installation et l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Monsieur le Maire,

Expose à l'Assemblée que l'article L. 2121-22 du C.G.C.T. permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers Municipaux.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil Municipal.

L'article L. 2143-2 prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire.

Précise que le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales et comités consultatifs.

Propose à l'Assemblée la constitution des commissions municipales et comités consultatifs suivants pour la durée du mandat :

- Commission des finances composée de sept membres du Conseil Municipal ;
- Commission urbanisme composée de sept membres du Conseil Municipal ;
- Comité consultatif des questions agricoles composé de trois membres du Conseil Municipal et de deux représentants de la profession agricole ;
- Commission travaux et environnement composée de dix membres du Conseil Municipal ;
- Commission information, communication et vie associative composée de six membres du Conseil Municipal ;
- Commission mutuelle de village composée de six membres du Conseil Municipal ;
- Commission d'Appel d'Offres (CAO), composée de 6 membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** la constitution des commissions et comités consultatifs proposés ci-dessus ;
- **Rappelle** que le Maire est membres de droit de toutes les commissions et comités consultatifs ;
- **Désigne :**
- **A la commission des finances :** Messieurs ALBERT Philippe, VANDEKERKOVE Vianney, PY Stéphane, FALIU Yves, Mesdames GONZALES Audrey, LIZANA BONAFOS Karine, FAURE Caroline, MARCHAND Virginie.
- **A la commission urbanisme :** Messieurs ALBERT Philippe, FALIU Yves, PY Stéphane, BONAFOS Pierre, BOUISSON Sylvain, DURAND Didier, Mesdames GONZALES Audrey, LIZANA BONAFOS Karine.
- **Au comité consultatif des questions agricoles :** Messieurs ALBERT Philippe, DURAND Didier, BOUISSON Sylvain, BONAFOS Pierre, CAYRO Dominique, LOPEZ Bruno.
- **A la commission travaux et environnement :** Messieurs ALBERT Philippe, VANDEKERKOVE Vianney, FALIU Yves, BOUISSON Sylvain, BONAFOS Pierre, Mesdames GONZALES Audrey, LIZANA BONAFOS Karine, LOVERINI Audrey, ALBERT Catherine, FAURE Caroline, ROMAN Virginie.
- **A la commission information, communication et vie associative :** Messieurs ALBERT Philippe, VANDEKERKOVE Vianney, BONAFOS Pierre, MERESSE Julien, BOUISSON Sylvain, Mesdames GONZALES Audrey, ROMAN Virginie.
- **A la commission mutuelle de village :** Messieurs ALBERT Philippe, VANDEKERKOVE Vianney, MERESSE Julien, BONAFOS Pierre, FALIU Yves, Mesdames MARCHAND Virginie, LOVERINI Audrey.
-

- **A la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :** Messieurs ALBERT Philippe, VANDEKERKOVE Vianney, FALIU Yves, Mesdames GONZALES Audrey, LIZANA BONAFOS Karine, FAURE Caroline, MARCHAND Virginie (Annule et remplace Délibération n° DE_2026-32 du 30-03-2026)

Fait et délibéré à Corbère Les Cabanes, le jour, mois et an ci-dessus.

Centre communal d'action sociales (CCAS) : fixation du nombre d'administrateurs et désignation des membres - DE_2026_39

Annule et remplace la délibération n° DE_2026_38 du 30 mars 2026 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que : vu les articles L.123-6 et suivants et R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il y a lieu de procéder à l'élection des membres du Comité d'administration du CCAS (16 membres dont 8 délégués titulaires et 8 administrés, le Maire étant membre de droit).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu les articles L123-6 et suivants, R123-7 et suivants du code de l'action sociales et des familles ;

Vu le renouvellement intégral du Conseil Municipal de la commune en date du 20 mars 2026, son installation et l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Vu les résultats du scrutin secret auquel il a été procédé ;

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

Considérant que le Maire est président de droit du centre communal d'action sociale ;

Considérant que le conseil d'administration est composé au maximum de 16 membres dont 8 élus désignés au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 8 autres administrateurs seront désignés par le maire ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** à 16 le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) dont 8 membres élus parmi les conseillers municipaux et 8 membres nommés par le Maire.
- **PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue à la représentation proportionnelle au plus fort reste d'une liste unique de huit délégués titulaires à la Commission Administrative du C.C.A.S.

Les résultats sont les suivants :

a) Nombre de votants : 15

b) Bulletins nuls : 0

c) Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

d) Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame LIZANA BONAFOS Karine : 15 voix

- Madame GONZALES Audrey : 15 voix

- Monsieur FALIU Yves : 15 voix

- Madame ROMAN Virginie : 15 voix

- Madame MARCHAND Virginie : 15 voix

- Madame FAURE Caroline : 12 voix

- Monsieur BONAFOS Pierre : 15 voix

- Madame LOVERINI Audrey : 15 voix

En conséquence, Mesdames LIZANA BONAFOS Karine, GONZALES Audrey, ROMAN Virginie, MARCHAND Virginie, FAURE Caroline et LOVERINI Audrey et Messieurs FALIU Yves et BONAFOS Pierre sont élus délégués titulaires pour représenter la Commune de Corbère Les Cabanes à la Commission Administrative du C.C.A.S.

- Mesdames LIZANA BONAFOS, GONZALES Audrey, ROMAN Virginie, MARCHAND Virginie, FAURE Caroline et LOVERINI Audrey et Messieurs FALIU Yves et BONAFOS Pierre sont élus membres titulaires par le Conseil Municipal.
- Mesdames PULL Marie-Madeleine, BLANCHARD Marie-Christine, PUIG Valérie et Messieurs LOPEZ Bruno, BOUISSON Bernard, DEPOUILLY Stéphane, BONAFOS Yves et DEMASSIET Yves sont membres désignés.

Ainsi fait et délibéré à Corbère Les Cabanes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
ALBERT Philippe


MAIRIE de CORBERE LES CABANES
66130